

Glossaire

Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (ASTAD)

Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (ASTAD) constituent un sous-champ des infractions liées au numérique et englobent toutes les infractions qui concernent directement les outils numériques, allant de l'intrusion simple à la destruction ou la mise hors service de l'outil numérique visé. Elles sont considérées comme le « haut du spectre » de la criminalité liée au numérique, généralement les plus complexes techniquement, et sont définies par les articles 323-1 à 323-8 du code de procédure pénale.

Centre de données

Selon la norme EN 50600-1, un centre de données est une infrastructure hébergeant et exploitant des serveurs pour stocker, traiter et distribuer des données. Il peut être privé ou loué à des tiers, de petite ou de très grande taille, destiné non seulement aux géants du numérique mais aussi à des particuliers et à des entreprises de toutes tailles. Les centres de données sont identifiés et dénombrés par les points de livraison d'électricité (ou compteurs électriques).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

E-commerce

L'e-commerce correspond à des transactions commerciales utilisant Internet ou d'autres réseaux informatiques comme l'échange de données informatisé et impliquant un changement de propriété du bien ou du service commandé.

Éducation prioritaire (EP)

Voir [Réseau d'éducation prioritaire](#).

Empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un pays représente la quantité de **gaz à effet de serre (GES)** induite par sa demande finale intérieure (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés.

Entreprise

Dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), l'entreprise est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Elle se décline en catégories d'entreprise selon l'effectif, le **chiffre d'affaires** et le total de bilan : les micro-entreprises (MIC), les petites et moyennes entreprises (PME, hors micro-entreprises dans cet ouvrage), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

Entreprise individuelle « classique »

Une entreprise individuelle est une **entreprise** en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.

Une entreprise individuelle classique est une entreprise individuelle qui n'a pas opté pour le statut de micro-entrepreneur.

Équipement électrique et électronique (EEE)

Un équipement électrique et électronique (EEE) est un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu. Ce terme regroupe donc

un grand nombre d'appareils aux dimensions et poids variés : machine à laver, téléphone portable, télévision, perceuse, lampe, etc.

Firme multinationale

Groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger.

Forte croissance

Les entreprises à forte croissance désignent les **entreprises** qui connaissent une croissance rapide en effectifs. Plus précisément, elles sont définies comme des entreprises ayant :

- au moins 10 salariés au début de leur croissance ;
- une croissance moyenne annuelle du nombre de salariés supérieure à 10 % par an, sur une période de 3 ans.

Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre regroupent les gaz d'origine naturelle (vapeur d'eau) ou anthropique (liée aux activités humaines) absorbant et réémettant une partie des rayons solaires (rayonnement infrarouge), phénomènes à l'origine de l'effet de serre.

Infractions liées au numérique (ILN)

Les infractions liées au numérique (ILN) désignent les atteintes impliquant des outils numériques, à quelque niveau d'expertise technologique que ce soit. L'outil numérique peut être l'objet de l'infraction, comme c'est le cas dans les **ASTAD**, ou être un support d'une infraction : par exemple dans les cas de harcèlement sur Internet ou d'escroquerie en ligne. Les ILN regroupent des infractions de natures très diverses, distinguées en quatre grandes catégories : atteintes numériques aux biens (par exemple un détournement de moyen de paiement sans contact), atteintes numériques aux personnes (par exemple des discriminations sur Internet), atteintes numériques aux institutions (par exemple publication de contenus haineux) ou les atteintes aux législations spécifiques au numérique (par exemple les infractions à la loi Hadopi).

Intelligence artificielle (IA)

L'intelligence artificielle (IA) fait référence aux systèmes utilisant des technologies comme la fouille de textes (*textmining*), la vision par ordinateur, la reconnaissance automatique de la parole, la génération automatique de texte, l'apprentissage automatique (*machine learning*) ou l'apprentissage profond. L'intelligence artificielle rassemble, utilise ou produit des données, pour par exemple prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés.

Médias sociaux

Les médias sociaux désignent trois types d'application Internet : les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Viadeo, Google+, etc.), les blogs d'entreprise ou microblogs (X, Present.ly, etc.) et les **sites web** de partage de contenu multimédia (YouTube, Instagram, TikTok, etc.).

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions, notamment une limite sur le **chiffre d'affaires**.

Personne morale

En droit français, une personne morale est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement une personne morale se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul élément.

Pratiques en ligne

Les pratiques en ligne de l'**enquête TIC ménages** en 2023 regroupent douze catégories :

- envoyer et recevoir des courriels ;
- téléphoner par Internet ;

- créer un profil ou poster des messages sur les réseaux sociaux ;
- utiliser une messagerie instantanée ;
- lire des journaux, magazines ou consulter des sites d'actualité ;
- rechercher des informations liées à la santé ;
- rechercher des informations sur des produits et services ;
- exprimer des opinions sur des questions civiques ou politiques via des **sites web** ou des **médias sociaux** ;
- participer à des consultations ou des votes en ligne sur des questions civiques ou politiques ;
- chercher un emploi ou postuler à un emploi ;
- vendre des produits et services sur des sites en ligne ou applications ;
- accéder à son compte bancaire.

Réseau d'éducation prioritaire

Un réseau d'éducation prioritaire est constitué d'un collège et des écoles de son secteur, dont l'objectif est de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur insertion sociale » afin « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (Circulaire n° 90-028 du 01/02/1980). Il y a deux types de réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire (Rep) et les réseaux d'éducation prioritaire renforcé (Rep+), les seconds cumulant plus de difficultés scolaires et sociales (« **L'éducation prioritaire** », Synthèse n° 6, Depp, juillet 2022).

Secteurs du numérique

Les secteurs de l'économie numérique rassemblent les établissements marchands, dont l'APET en NAF rev.2 ou le groupe (A 272) appartient à la liste suivante, regroupés en quatre secteurs :

- technologies de l'information et de la communication (TIC) subdivisé en trois

domaines : Fabrication des TIC (2611Z, 2612Z, 2620Z, 2630Z, 2640Z, 2680Z) - Ventes des TIC (465) - Services des TIC (582, 6110Z, 6120Z, 6130Z, 6190Z, 620, 631, 951) ;

- contenus et supports (581, 591, 592, 601, 602, 639) ;
- publicité et communication (7021Z, 731, 7410Z, 7420Z) ;
- autres technologies numériques (265, 2660Z, 2670Z, 2731Z).

Site web

Un site web est un ensemble de pages web accessibles via Internet sur un serveur identifié par une adresse. Le site web d'une entreprise peut être le sien en propre ou celui d'un réseau auquel elle appartient (réseau de franchises, groupe, etc.).

Taux de marge

Part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans la **valeur ajoutée** au coût des facteurs (VACF).

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), défini par l'OCDE, comprend l'ensemble des sociétés qui assurent la fabrication, la vente ou les services des produits qui permettent de saisir, transmettre ou afficher des données ou des informations électroniques.

Unité légale

L'unité légale est définie comme une entité juridique (**personne morale** ou physique) de droit public ou privé. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux de commerce, Sécurité sociale, DGFIP, etc.) et elle représente l'unité principale enregistrée dans le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Elle ne doit pas être confondue avec la notion d'**entreprise** au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008, unité statistique dont le contour est plus large et qui constitue une entité économique autonome.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la production globale de l'**entreprise (chiffre d'affaires,** production stockée et immobilisée) et les autres produits auxquels on retranche les achats (achats de marchandises, de matières premières et autres achats et charges externes, les variations de stocks des marchandises et de matières premières) et les autres charges d'exploitation. Dit autrement, elle correspond à la différence entre la production globale de l'entreprise (marge commerciale + production de l'exercice) et les consommations de biens et de services en provenance des tiers + autres produits - autres charges.